

Bill n° 118 (F-4 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Goodman Silverstein".—M. Hunter.

Bill n° 119 (G-4 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Simonne Auger Boule".—M. Hunter.

Bill n° 120 (H-4 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Archibald Hood".—M. Hunter.

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

M. Knowles, appuyé par M. Argue, présente, avec l'autorisation de la Chambre, le Bill n° 121, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Marler, appuyé par M. Pinard, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins de maintenir en vigueur pendant deux autres années les dispositions qui permettent d'établir des règlements pour assurer le transport de marchandises en vrac, ainsi que, entre autres choses, la nomination d'un ou de plusieurs contrôleurs et d'un ou de plusieurs contrôleurs adjoints en vue de l'exécution de ces règlements, et le paiement de leur rémunération.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe (Port-Arthur): Que le Bill n° 82, Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Nicholson, appuyé par M. Knowles, propose en amendement: Que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la question.

Il s'élève un débat, qui se poursuit;